



**Compte-rendu de l'audioconférence DRFIP 67  
entre Direction et Organisations Syndicales  
du 7 avril 2020  
État des lieux – Covid-19**

Début de l'audioconférence à 13 h 30.

Présents :

- Pour la direction :

Madame COULONGEAT,

Madame AGRAFEIL-MARRY

Messieurs DAAS, MAY et ISEL,

Organisations syndicales (OS) :

CGT, Solidaires Finances Publiques, FO, CFDT et CFTC.

**Cette réunion reprendra notamment les réflexions abordées lors du Groupe de Travail (GT) post-confinement de ce matin entre la Direction et les OS.**

Questions et interventions en séance

**I - Cadrage pour les congés :**

Il n'y a pas encore de note à ce sujet mais l'audio conférence entre Directions locales et DG hier a permis de préciser les orientations du Directeur Général.

Pendant le confinement :

Si le congé est déjà posé, il sera maintenu sauf si les agents travaillent sur des missions prioritaires avec nécessité de service (pas d'autre agent formé par exemple).

Si le congé n'est pas posé, les chefs valident les demandes en fonction des nécessités de service, idem pour la période de la campagne IR dans les SIP. Une priorité sera donnée aux congés pour les agents actuellement en présentiel.

Il n'y a pas encore de date limite pour le report des congés restant de 2019.

Agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) et droit à ARTT

La CGT a eu confirmation que les collègues qui sont en autorisation d'absence perdront une partie de RTT. Pour la CGT, cela constitue une sanction car ces agents ne sont en rien responsables de cette situation. Les agents en télétravail reconnu ou travail dégradé (comme CPS et Domaine) ne sont pas concernés par cette mesure.

Il n'y a pas encore de date connue pour le déconfinement, il faut donc préserver les agents déjà présents, faire des roulements avec des agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), hors agents fragiles ou gardant un enfant.

Après confinement ?

Pour les agents en ASA : les congés seront possibles en fonction des nécessités et de la continuité de service.

### **Télétravail :**

Les protocoles sur le télétravail ne sont plus appliqués à la lettre pendant la crise sanitaire, donc il n'y a pas plus de travail à effectuer qu'auparavant.

**Le remboursement de frais de transport :** accord de la DG mais il manque encore le décret au Journal Officiel (JO).

### **Les mesures barrières**

La protection des agents : pour plus de détail, voir le compte-rendu CGT en ligne du Groupe de Travail (GT) Post-confinement de ce matin.

Il y a eu commande de 70 vitres en plexiglas par la DRFiP67, (37 pour les guichets généralistes et 33 pour les box d'accueil). Mais il n'est pas sûr que la commande arrive rapidement (l'entreprise ne produit qu'en quantité limitée).

Idem pour les masques, il n'y a pas de dotation possible pour tout le monde. Priorité est donnée aux agents accueillant le public. Une seconde livraison est attendue (car le second stock aurait été réquisitionné par l'armée).

Pas de gel à la pointeuse, sauf pour le CPS car les agents doivent emprunter 2 sas et l'ascenseur.

Autres mesures barrières : Porte des toilettes ouvertes (à la Direction par exemple)

Courrier : accord pour faire reposer le courrier pendant 24 heures. Selon la Directrice, le taux de contamination par le papier serait faible (même si cela est contredit par les médecins ?).

Gel hydroalcoolique : Pas assez de doses individuelles pour tout le monde, il y a des solutions alcooliques mais dans de grands sachets non pratiques. Il manque des diffuseurs.

## **II - Qu'en est-il du Plan de Continuation de l'Activité (PCA) de la DRFiP 67 ?**

Les PCA des missions du département seront transmises une fois par semaine aux organisations syndicales. Une nouvelle version plus détaillée, permettant de voir les agents qui sont présents dans les services, serait en préparation.

La Direction n'a pas d'idée du nombre d'agents présents sur une journée ou une demi-journée, car l'information complète ne serait connue que des chefs de service (???). Mais la Direction « fait tout pour éviter que les agents aillent au bureau ».

Les agents CPS travaillent de leur domicile en dégradé (1 jour sur deux) et répondent à entre 40 et 60 appels par jour (mais ils ne font pas de saisie). Ils sont sollicités sur l'IR et le PAS, Ils n'ont pas accès aux écrans (et applications) et essaient d'aider les usagers pour se connecter. Ils ont la possibilité de renvoyer l'appel vers un sachant (agent en présentiel). Il y a environ 60 caisses de courrier à traiter.

Il est prévu dès maintenant que 7 agents feront du présentiel (sur le lieu de travail), 1 agent par bureaux en marguerite. Le nettoyage des poignées de portes est fait par le chef de service, il y aura du gel hydro près de l'ascenseur et les portes demeurent ouvertes. Il y aura un roulement des agents entre présentiel (traitement du courrier

pour prélèvement à l'échéance et les mensualisés) et à domicile : les agents travaillent désormais tous les jours (avant c'était 3 jours par semaine) pour répondre au téléphone.

Dès le 20 avril, tous les agents pourraient revenir sur le lieu de travail (sauf les 5 agents « fragiles » qui travailleront de chez eux pour téléphone et saisie par ordinateur). Quid de la distanciation entre collègues sur leur lieu de travail ? Il y a encore de la place au CFP Picquart, il est prévu d'installer un agent par marguerite et d'empiéter sur des bureaux inoccupés. La direction attend du service Stratégie Relations au Public (SRP) les modalités précises de travail.

Les personnes de plus de 60 ans seront-ils considérés comme fragiles ?

Il n'y a pas de consignes du national à ce sujet.

Aide du PCRCP pour la campagne IR : Les agents de ce service traiteront les messages des usagers adressés par e-contact ainsi qu'au téléphone. Ils devront revenir sur le site Simonis à partir du 20 avril. Un nettoyage est prévu avant leur arrivée. Quid de la distanciation dans les bureaux ? Tout le monde ne reviendra pas en même temps : 1 agent par bureau.

Aide du PTGC pour la campagne IR : le service a proposé d'aider les collègues pour des mises à jour.

Demande aux chefs de service SIP d'identifier les besoins et les agents disponibles et nécessaires pour un retour à la normale. Tout ce qui est faisable à distance se fera.

La Direction va diffuser une fiche réflexe pour les agents (afin de leur rappeler les gestes de protection face au virus) ainsi qu'un tableau des fournitures de matériel en cours.

**Réponses données par mail aux questions CGT posées à la direction la semaine dernière.**

- Est-ce que la consigne de rappeler aux agents isolés sur leur lieu de travail d'avoir toujours un téléphone portable sur soi- a été donnée par les chefs de service ?

OUI, réponse également donnée en CHSCT du 6 avril 2020. Ces consignes ont été rappelées aux responsables d'unités lors de l'audioconférence du 2 avril dernier.

- Combien de demandes d'accueils sur RDV dans le département ?

En l'absence d'accueil physique pratiqué, les chiffres qui suivent portent sur l'accueil sur rendez-vous téléphonique : Semaine 11: 260 ; Semaine 12: 188 ; Semaine 13: 86

- Paierie régionale : quid des 6 PC portables neufs proposés à la DRFiP67 et refusés pour des raisons d'homologation et de configuration ? (Nous demandons que le protocole DGFiP soit adapté pour que la configuration de ces ordinateurs soit effectuée en sécurité et au plus vite afin de pouvoir réattribuer ces PC portables à des services du département). La Direction a fait remonter notre demande d'adaptation du « protocole » en vue de faciliter la mise aux normes informatiques DGFiP des matériels au Service Informatique, via la Délégation. Nous avons également fait remonter les problèmes rencontrés avec des PC portables fournis aux Paieries départementale et régionale. Il est conseillé de remplir le formuel pour un dépannage rapide par la Cellule Informatique Départementale (CID).

Analyse CGT :

Lors des deux rencontres audio de ce jour (Groupe de travail post confinement et réunion hebdomadaire des OS avec la DRFiP67), la direction a beaucoup évoqué la reprise d'activité progressive des agents. Mais sachez que, tout naturellement, nous ne cautionnerons pas un retour des agents au travail si leurs conditions de sécurité au travail ne sont pas remplies (transports en commun, moyens de protection adéquats et suffisants pour les agents et pour le public par exemple).

Le rendez-vous hebdomadaire en audioconférence avec les représentants du personnel est reconduit.

Fin de l'audioconférence vers 14 h 48.

**En cas de soucis, n'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations par l'intermédiaire la CGT Finances Publiques 67 :**

**[cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)**